

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de conseillers votants : 33

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Lydia CHEVALIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, puis de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation** : 23 juin 2022

***Etaient présents*** : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, M. Philippe SAINTE-CROIX, M. Michel ROUZIOU, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAUDI, Mme Natacha EUSEBE, Mme Josseline JASON, M. Rida BOULTAME, M. Aziz BOUJDAG, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, Monsieur Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme COUCHOT donne pouvoir à Mme CHEVALIER

Mme FAUQUEUR donne pouvoir à M. ROLLET

M. GOURY donne pouvoir à M. LANTERI

Mme CARON donne pouvoir à Mme FOURSANE

**Conseillers municipaux ayant rejoint la séance en cours**

M. BOUJDAG a rejoint la séance pendant l'étude du relevé de décisions, à 20h30

Mme COUCHOT a rejoint la séance pendant l'étude du relevé de décisions, à 20h45

***Madame Régine WATERLOT est désignée secrétaire de séance.***

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20220629-4-2-06-2022-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 4.2/06/2022

*NOMENCLATURE ACTES : 4.1.2 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT*

**OBJET : CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE VAUREAL ET LE CCAS AVEC INSTITUTION D'UNE FORMATION SPECIALISEE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, .**

**Sur proposition de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal,**

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.251-5 et L.251-6,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 juin 2022,

**CONSIDERANT** la possibilité de créer un Comité Social Territorial (CST) commun pour les agents de la ville et du CCAS sous réserve que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents,

**CONSIDERANT** que les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 permettent la création d'un Comité Social Territorial commun :

- ✓ Commune : 320 agents,
- ✓ C.C.A.S : 4 agents,

**CONSIDERANT** qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité employant au moins 200 agents,

**CONSIDERANT** l'intérêt de disposer d'un Comité social territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE À L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** DE CREER un Comité Social Territorial (CST) commun unique compétent pour les agents de la Ville de Vauréal et du CCAS avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

**ARTICLE 2 :** DE PLACER ce Comité Social Territorial commun auprès de la commune de Vauréal.

**ARTICLE 3 :** D'INFORMER Monsieur le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la création de ce Comité Social Territorial commun,

**ARTICLE 4 :** Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal  
Sylvie COUCHOT**



**Date exécutoire : 07 JUIL. 2022**  
.....

**Date de notification :** /  
.....

**Date de mise en ligne : 07 JUIL. 2022**  
.....

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*